Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 7-8

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTON D'ARGOVIE

DES PERLES NOIRES EN HAUTE-ARGOVIE

Il est possible qu'en Haute-Argovie, il y a des milliers d'années, on ait pu trouver de grandes quantités de perles noires. C'est ce que pense du moins un agriculteur de la région. M. Ernst Glanzmann, qui est aussi géologue amateur à ses heures. Dans une carrière, sur un terrain lui appartenant, à Oschwand, il a trouvé, il y a quelques années, au cours de fouilles, dans une couche de dix centimètres d'épaisseur, des moules avec de petites perles noires. Il était aisé de supposer qu'il s'agissait d'anciennes perles datant d'une époque préhistorique. M. Glanzmann montra sa trouvaille à des géologues et à des bijoutiers, qui n'ont pu, malgré un examen approfondi, confirmer cette théorie.

Il n'est pas contestable toutefois que ces perles noires sont d'un grand intérêt et qu'il s'agit là d'une chose unique. Il a mis à jour jusqu'ici un millier environ de ces perles, ce qui semble d'ailleurs n'être qu'une petite partie de ce que l'on pourrait extraire de cette gravière. Ces petites boules sont soit ovales, soit rondes, d'un diamètre variant entre trois et dix millimètres. La plus petite mesure 2,3 millimètres alors que la plus grande est de 18 millimètres. L'une est de forme quelque peu différente avec un petit enfoncement et une place réservée à la croissance, ce qui pourrait peut-être appuyer la théorie d'une perle véritable.

Ces perles noires possèdent aujourd'hui une certaine valeur. Elles ont pu, dans divers cas, être utilisées pour rehausser des pièces de bijouterie. Cette carrière en Haute-Argovie a déjà été à maintes reprises explorée par des géologues, non seulement de notre pays, mais aussi de France et d'Allemagne.

CANTON DE BALE

DES JEUNES SUISSES A L'HONNEUR

Les deux premiers lauréats du concours de cette année, « La science appelle les jeunes », accompagnés de M. Bernasconi, de Lucerne, président de l'Association suisse des maîtres d'histoire naturelle, se sont envolés pour l'Amérique afin de prendre part à l' « International Science Fair » à Détroit.

Otto Sieber, de Saint-Gall, né en 1949, élève du collège Sanktanton, à Appenzell, a reçu pour son étude scientifique d'entomologie le premier prix spécial de la Société d'entomologie des Etats-Unis ainsi qu'un quatrième prix de l'« International Science Fair ».

Michel Thevoz, de Lonay-sur-Morges, né en 1950, élève du gymnase de Lausanne, a reçu pour son travail : « Contributions à la connaissance des microstoma vorticella », également un quatrième prix de l' « International Science Fair ».

Au terme du concours, à Détroit, la petite équipe suisse a passé trois jours dans la réserve naturelle de la « Great smoky mountains », dans le Tennessee, puis après quatre jours passés à New York est rentrée en Suisse.

CANTON DE BERNE

M. ROLAND BEGÚELIN: « UN NOUVEAU PAS VERS L'INDEPENDANCE DU JURA»

M. Roland Beguelin, président du Rassemblement jurassien, a déclaré qu'en occupant la préfecture de Delémont, « les jeunes du groupe Bélier ont montré qu'ils étaient de plus en plus impatients et qu'ils désirent aller au-delà de ce qu'a fait jusqu'ici le "Rassemblement jurassien" ».

S'ils ont tenu à occuper un immeuble qui appartient à la collectivité jurassienne, c'est « pour frapper l'opinion publique et donner un avertissement aux autorités fédérales ». M. Beguelin trouve cela « très bien ». « Le Rassemblement jurassien est aux côtés de ses jeunes », a précisé M. Beguelin qui s'est réjoui que « de toutes parts, les Jurassiens qui n'ont pu participer à la marche affluent à Délémont. » « Le préfet Barrat est venu sur place : il a été acclamé. »

Le président du « R.J. » a conclu que l' « occupation de la préfecture et du bâtiment d'où les lois bernoises écrasent les Jurassiens d'impôts est un nouveau pas vers l'indépendance du Jura qui est inéluctable ».

PORRENTRUY: CONTROVERSE AUTOUR DE L'ENCYCLOPEDIE DE DIDEROT

Lors de leur assemblée du 28 mai, les citoyens de Porrentruy ont accepté tacitement la cession de propriété des immeubles de l'école cantonale et de l'école normale à l'état de Berne.

Or, il apparaît que des citoyens ont interprété cet acte de cession comme ne concernant que les immeubles, et non les collections qu'ils contenaient. Celles-ci sont remarquables et comprennent des raretés comme une édition originale de l'encyclopédie de Diderot, le célèbre évangéliaire de St-Ursanne, nombre de manuscrits et des collections de science naturelle. Ce sont les princes-évêques qui avaient commencé à réunir ces collections au cours des XVII° et XVIII° siècles, si bien qu'on peut les considérer comme faisant partie du patrimoine de Porrentruy.

Dans une lettre à la municipalité, dont des copies ont été remises aux directeur des écoles cantonale et normale, un groupe de citoyens exprime son inquiétude devant « l'équivoque » qui a accompagné le vote de cession. Il demande que, le sort des collections n'ayant pas été défini lors de l'assemblée communale du 28 mai, le vote soit déclaré nul. La procédure devrait être totalement reprise afin que les citoyens et citoyennes soient dûment renseignés non seulement sur le sort des immeubles, mais aussi sur celui des collections. Légalement « accessoires », donc cessibles en même temps que les immeubles, si le contraire n'est pas réservé...

DECES D'UNE PERSONNALITE JURASSIENNE

M° Alfred Wilhelm, docteur en droit, ancien juge à la cour suprême du canton de Berne et ancien préfet et président du tribunal des Franches-Montagnes, est décédé à Berne dans sa soixante-douzième année.

Personnalité jurassienne, le défunt avait joué un rôle déterminant pour l'adduction d'eau du plateau Franc-Montagnard.

Nommé juge d'appel en 1945, il présida la première chambre pénale, la chambre d'accusation et le tribunal des assurances de la cour suprême du canton de Berne. Il fut aussi juge d'instruction fédéral et membre d'une cour pénale de l'économie de guerre. Le défunt présidait encore la commission générale de recours en matière de loyers, après avoir pris sa retraite, il y a quatre ans.

M° Alfred Wilhelm éleva une famille de huit enfants dont l'actuel préfet et président du tribunal des Franches-Montagnes, M° Charles Wilhelm. C'était également le père du conseiller national Jean Wilhelm, de Porrentruy, directeur du quotidien « Le Pays ».

INAUGURATION DU PLUS GRAND HOME POUR PERSONNES AGEES DE SUISSE

Le plus grand home pour personnes âgées de Suisse a été inauguré à Schwabgut, dans la banlieue bernoise, en présence des autorités et de nombreux invités. Le prix de construction du bâtiment, qui comprend à la fois des logements, un home et un hôpital pour vieillards, s'élève à 7,8 millions de francs. L'édifice compte onze étages et peut accueillir plus de cent personnes.

† DE M. PIERRE BLANK, DIRECTEUR DE LA FEDERATION HORLOGERE SUISSE

M. Pierre Blank, directeur de la Fédération horlogère suisse, est décédé subitement à Bienne. Selon le désir du défunt, la nouvelle n'a été diffusée qu'à l'issue de la cérémonie funèbre et de l'incinération qui ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

M. Pierre Blank était né le 12 juillet 1904 à Neuchâtel où il fit ses classes primaires, ses études secondaires et universitaires au terme desquelles il obtint sa licence en droit. En 1931, il effectuait son stage d'avocat lorsqu'il fut appelé par M. Frédéric L. Colomb, alors directeur de la Fédération horlogère suisse, à entrer au service de cette organisation en qualité de secrétaire. Dès lors, M. Pierre Blank fut associé à des tâches particulièrement délicates, notamment au moment de la crise horlogère. Il participa activement à l'élaboration et à la mise en place des conventions collectives de l'industrie horlogère suisse ainsi qu'au règlement d'assainissement propre à la Fédération horlogère.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, avec un certain nombre de fabricants, il imagina l'action en faveur de la montre suisse, devenue depuis lors le Fonds des actions collectives en faveur de la montre suisse et en établit les premiers règlements.

Nommé directeur adjoint en 1946, il devait deux ans plus tard, succédant à M. Lucien Clerc, être promu au poste de directeur en 1948. Ces vingt dernières années, on le sait, ont constitué pour l'industrie horlogère suisse une période de mutations particulièrement considérables. Les tâches importantes qui s'imposèrent alors, M. Pierre Blank les a surmontées et accomplies avec une grande compétence, se consacrant tout entier, au travers de l'organisation professionnelle qu'il dirigeait, au service de l'industrie horlogère. Par l'ampleur de son travail, par l'intérêt qu'il a constamment apporté à l'horlogerie, et plus particulièrement aux relations personnelles avec les entreprises et leurs relations personnelles avec les entreprises et leurs dirigeants, M. Blank s'est acquis une somme de reconnaissance infinie de la part des entreprises individuelles et de la part de la collectivité horlogère tout entière.

UNE PORTE SCULPTEE GRISONNE S'EN VA A L'ETRANGER

La porte sculptée par Ernst Ludwig Kirchner, qui aurait dû être acquise par le gouvernement grison à l'intention du musée cantonal, a été vendue lors de la vente aux enchères d'été de Kornfeld et Klipstein à Berne, pour la somme de 108.000 francs, à un collectionneur privé de l'étranger. Il mettra cette porte en dépôt dans un musée allemand. Le crédit à la disposition du gouvernement grison était insuffisant pour acheter cette pièce rare.

DECES DE M. EUGENE JEANRENAUD, ANCIEN ADMINISTRATEUR ET DIRECTEUR DE LA COMPAGNIE DES MONTRES LONGINES

On annonce le décès subit, à l'âge de 75 ans, de M. Eugène Jeanrenaud, ancien administrateur et directeur de la compagnie des montres Longines.

M. Jeanrenaud était entré aux Longines en 1911. Il fit, notamment, de nombreux déplacements à l'étranger, entre autres en Allemagne et aux Etats-Unis, pour y organiser les représentations générales de cette manufacture suisse d'horlogerie.

En 1922, il devint responsable du marché américain au siège de la maison mère, à Saint-Imier. Il devint successivement fondé de pouvoirs, sous-directeur, puis directeur commercial. En 1961, il entra au conseil d'administration de la compagnie des montres Longines. A la fin de 1965, il était appelé à la présidence de la direction centrale de l'entreprise, poste qu'il occupa jusqu'en 1967. Atteint dans sa santé, il dut alors restreindre quelque peu son activité. Il fit également partie de plusieurs associations horlogères et, sur le plan local, joua un rôle au conseil général et au conseil municipal de Saint-Imier.

CANTON DES GRISONS

LE PARC NATIONAL SUISSE A L'HONNEUR

(C.P.S.). Le diplôme du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde de la nature, décerné au Parc national suisse, sera remis le 29 juin 1968 par M. Peter Smithers, secrétaire général du Conseil de l'Europe, à M. J. Jungo, inspecteur général des Forêts, en présence de M. H. P. Tschudi, chef du Département fédéral de l'Intérieur, et de nombreuses autres personnalités helvétiques. Le Comité du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles sera représenté par le professeur Mario Pavan, directeur de l'Institut d'entomologie agraire de l'Université de Pavie.

La cérémonie de remise du diplôme se déroulera à Zernez.

Le diplôme, créé en 1965, est décerné à des paysages, réserves et monuments naturels d'intérêt européen, qui font l'objet d'un régime de protection répondant à des normes imposées. Il est attribué pour une période renouvelable de cinq ans et ses détenteurs — les autorités privées ou gouvernementales chargées de la protection du site — doivent fournir un rapport annuel sur la gestion et la protection de la région concernée.

Le Parc national suisse a été créé en 1914; il couvre 168,7 km². Il existe peu de régions dans les Alpes se prêtant aussi bien à la création d'une réserve naturelle alpine pour sa beauté sauvage, sa faune et sa flore abondantes, de même que ses intéressantes conditions géologiques et climatiques.

Grâce à des règlements sévères et à une surveillance efficace, on est parvenu à conserver le parc dans l'état où il se trouvait lors de sa création. Les efforts infatigables d'une commission spéciale chargée de l'étude scientifique du parc ont placé ce dernier parmi les régions d'Europe ayant fait l'objet d'un maximum de recherches. Depuis 1946, il existe au centre du parc un laboratoire scientifique de campagne où les chercheurs peuvent également loger. L'exercice de la chasse et de la pêche a, d'emblée, totalement cessé. Un réseau de chemins long de 80 kilomètres, un service d'information offrant de nombreuses facilités, un balisage intelligent du terrain sont mis à la disposition des 170.000 visiteurs annuels. Le parc n'est pas accessible en hiver en raison des risques d'avalanches.

Le Parc national possèdant 15 kilomètres de frontière commune avec le territoire italien, à quelques kilomètres du Parco nazionale dello Stelvio (province de Sondrio), la jonction et la coordination des deux parcs sont envisagées. La Commission fédérale du Parc national se compose de représentants de la Confédération, de la Société helvétique des sciences naturelles, de la Ligue suisse pour la protection

de la nature, et collabore avec les représentants du canton des Grisons et les communes avoisinantes.

Flore

Un tiers environ de la surface du parc est recouvert de forêt. L'arbre caractéristique du parc est le pin de montagne (Pinus montana). On y trouve en outre l'arole (Pinus cembra), le mélèze (Larix decidua), l'épicéa (Picea excelsior), le pin sylvestre engadinois (Pinus silvestris engadinensis). Les feuillus n'apparaissent que sporadiquement. Toute l'exploitation de la forêt est absolument interdite sur le territoire du parc. Au-dessus de la limite supérieure de la forêt dominent les associations d'arbustes nains, avec les rhododendrons, les saules nains, le genévrier et la camarine noire, le gazon de carex courbé brunâtre, la seslérie bleuâtre et généralement aussi l'edelweiss (Leontopodium alpinum), la prairie à liondent (Leontodon), le gazon à nards (Nardus stricta, entre autres). Sur les éboulis des dolomites engadinoises, les plantes à fleurs croissent jusque vers 3.000 mètres, où se trouve déjà la limite des névés. Dans cette région, on trouve également la drave ladine (Draba ladina), qui ne croît qu'en cet endroit.

Faune

La faune du Parc national suisse est particulièrement attrayante, surtout en ce qui concerne les insectes, les oiseaux et les mammifères. On a dénombré au total dans le parc plus de 100 variétés d'oiseaux, dont 60 espèces d'oiseaux sédentaires, et 30 différentes espèces de mammifères. Plus de 200 bouquetins peuplent la partie méridionale du parc, 1.300 cerfs et autant de chamois vivent dans le parc. La marmotte vit dans de nombreuses colonies réparties sur l'ensemble du parc. On rencontre régulièrement des renards, des martres, des fouines et des hermines, des lièvres variables et des lièvres bruns.

Un à trois couples d'aigles royaux couvent chaque année dans le parc; le grand corbeau, le hibou grand-duc et le chocard à bec jaune nichent également dans des parois de rocher abruptes. Cinq différentes espèces de gallinacés y ont leur habitat: le grand et le petit tétras, la bartavelle, le lagopède et la gelinotte des bois. On voit aussi fréquemment les casse-noix, les merles à plastron, les becs croisés et la gracieuse mésange alpestre, de même que d'autres différentes espèces de pics, parmi lesquelles le rare pic tridactyle.

POUR LA DEFENSE DU ROMANCHE

(C.P.S.). Le Conseil fédéral adresse un message aux Chambres pour leur proposer de porter de 100.000 francs à 180.000 francs la subvention annuelle accordée à la Ligia Romantscha/Lia Rumantscha, sociétés qui se vouent à la défense de la culture et des langues romanche et ladine. Il s'agit de permettre la publication de grammaires et de dictionnaires, d'œuvres

littéraires et scientifiques, de pièces de théâtre et

la diffusion d'émissions à la radio.

Il existe aujourd'hui cinq dialectes romanches écrits: le surselvien (Rheintal antérieur) et la ladin, qui sont les deux idiomes principaux — le second comprenant le parler de la Haute-Engadine et celui de la Basse-Engadine —, le dialecte de Sutselva (Rheintal postérieur), ainsi que le surmeir des vallées de l'Albula et du Julier.

Le message s'ouvre sur des considérations intéressantes à propos du plurilinguisme en Suisse. On

y lit notamment ceci:

Le plurilinguisme est l'une des caractéristiques essentielles de notre pays. La coexistence pacifique de diverses langues et cultures qui se complètent et s'enrichissent mutuellement donne tout son sens

à notre existence nationale.

Une Suisse unilingue aurait été infiniment plus menacée dans les cent cinquante dernières années. Le plurilinguisme n'apparaît donc pas comme un danger pour la cohésion de l'Etat. Il se présente, bien au contraire, comme un élément de notre volonté d'indépendance et, partant, comme l'un des facteurs qui font notre union. Ce n'est donc pas par hasard que le romanche a été reconnu comme langue nationale alors qu'une vague de nationalisme ethnique et linguistique déferlait sur certains de nos pays voisins. Le résultat presque unanime de la votation populaire du 20 février 1938 sur la reconnaissance du romanche comme quatrième langue nationale a manifesté de façon on ne peut plus claire la fidélité du peuple suisse aux principes fédéralistes selon lesquels l'Etat est fondé non pas sur la langue ni sur des données ethniques ou géographiques, mais sur un passé commun, sur la communion à un même idéal politique et sur la volonté d'être un Etat et une nation.

CANTON DE LUCERNE

SUBVENTION POUR LA MAISON SUISSE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

La Maison Suisse des transports et communications à Lucerne, à la construction de laquelle la Confédération a participé dans une modeste mesure, a remporté un grand succès pendant les quelque dix années de son existence. Le nombre des visiteurs a augmenté d'année en année pour atteindre environ 355.000 personnes en 1967. A part l'exposition permanente, la Maison des transports et communications abrita d'autres expositions et manifestations de diverses natures. Elle dispose, en outre, d'excellentes archives et d'une institution pour la recherche scientifique en l'Association suisse pour l'étude des transports.

L'affluence des visiteurs est si grande que certains bâtiments ne suffisent plus. Le développement de la technique nécessite par ailleurs la création de locaux pour de nouvelles expositions. L'actuel projet d'extension, devisé à environ 14 millions de francs, peut être financé en majeure partie par la maison des transports et communications. Il

prévoit la construction d'un bâtiment administratif et de restaurants, d'une halle d'exposition pour la navigation aérienne et spatiale ainsi qu'un planétarium. Des entreprises industrielles, de même que la Swissair, contribuent aussi à couvrir les frais d'agrandissement. Il ressort des comptes de construction et d'exploitation établis avec soin que la Confédération devrait pouvoir octroyer une contribution minimum de 2 millions de francs à fonds perdu et de 1,4 million à titre de prêt remboursable et portant intérêt. Le Conseil fédéral a adressé un message en ce sens à l'assemblée fédérale la priant de lui accorder son assentiment.

CANTON DE NEUCHATEL

LE CINEASTE HENRY BRANDT REVIENT DE L'U.R.S.S.

Henry Brandt, cinéaste suisse, vient de rentrer d'U.R.S.S. où il a achevé le tournage du silm qu'il va maintenant monter et qui est consacré à la condition des hommes, et particulièrement des jeunes, dans le monde d'aujourd'hui. Après avoir impressionné des kilomètres de pellicule en Inde et aux Etats-Unis, au Japon et au Sénégal durant plus de deux ans de travail, Henry Brandt a filmé les pionniers de Sibérie, la naissance et le développement de la ville de Bratsk comme du gigantesque ensemble industriel qui s'y crée.

Fidèle à son style qui utilise tout ensemble des bandes documentaires et des scènes tournées par des acteurs non professionnels, Henry Brandt, dont personne n'a oublié les quatre films de la « Voie suisse » à l'exposition nationale, ni « Quand nous étions petits enfants », a pu réunir une documentation filmée exceptionnelle sur la vie quotidienne des hommes et des femmes aux quatre coins du monde à l'heure où de nouveaux pionniers s'élancent dans l'espace, et sur les problèmes des jeunes déchirés entre un passé qu'ils ne comprennent plus et un avenir qu'ils ne saisissent pas encore. Les « vedettes » non professionnelles du film seront des jeunes gens et jeunes filles de seize à vingt ans, qui ont tourné dans leurs pays respectifs, aux Indes, aux Etats-Unis, en Sibérie et à Dakar, et que Henry Brandt espère réunir en Europe si les moyens financiers le permettent.

Rappelons que cette œuvre est financée par l'Organisation mondiale de la santé, la Confédération et des cantons suisses, et la communauté nationale d'investissements. Henry Brandt compte terminer son film d'ici le printemps 1969. Il envisage aussi d'écrire un livre sur l'expérience extraordinaire que constituent ce tournage et ces contacts humains aux quatre coins du monde.

DES CITRONS POUSSENT A MILLE METRES D'ALTITUDE

Le directeur du gymnase cantonal de La Chauxde-Fonds, M. André Tissot, a pu présenter à des visiteurs un citronnier muni de cinq citrons de bonne taille, qui ont poussé au cabinet directorial, tenant lieu ainsi non seulement de serre chaude pour les cerveaux mais de serre tout court.

CEUX QUI S'EN VONT

Le professeur Jean Kiehl est mort à Neuchâtel à l'âge de 66 ans, après une longue maladie. Il s'était acquis une grande notoriété comme homme de théâtre et comme metteur en scène. Il fut notamment le fondateur, il y a de nombreuses années, de la Compagnie de la Saint-Grégoire, qui joua un grand rôle dans la vie artistique du canton de Neuchâtel.

LE PRIX DE L'INSTITUT NEUCHATELOIS A EDDY BAUER

L'Institut neuchâtelois a décerné son prix annuel au professeur et historien bien connu Eddy Bauer pour ses travaux en général et surtout pour son dernier ouvrage sur la deuxième guerre mondiale. L'homme et l'œuvre ont été présentés par le professeur J.-F. Aubert. M. Eddy Bauer a fait ensuite une conférence sur l'historien en face de l'événement.

POUR LA RENOVATION DU JEUNE FEDERAL

Un comité intercantonal de rénovation du jeûne fédéral s'est constitué. Il groupe les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud et a pour but d'inviter la population — autorités civiles et religieuses en tête — à consentir lors du jeûne fédéral un sacrifice en faveur de ceux qui n'ont pas nos privilèges helvétiques. Il est présidé par le pasteur Jean-Samuel Javet, de Neuchâtel. Le vice-président est le docteur François Nicod, médecin à Lausanne, et le secrétaire M. Robert Ducret, de Genève. L'objectif pour le jeûne fédéral du 15 septembre prochain est le suivant : établissement d'un centre éducatif pour jeunes filles en Inde.

LE MUSEE DANS L'ENTREPRISE

« Si vous n'allez pas au musée, c'est le musée qui vient à vous », tel est le sens d'une formule nouvelle en voie de réalisation en suisse romande et qui, à l'occasion de la deuxième campagne internationale des musées, tente différentes expériences pratiques afin d'entraîner le musée hors de ses murs. C'est pourquoi le musée d'ethnographie de Neuchâtel, sous l'impulsion de son directeur, le professeur Jean Gabus, avec la collaboration de l'Université populaire jurassienne de Porrentruy, de la Société jurassienne d'émulation de Porrentruy et de la Maison J. Burrus & Cie à Boncourt, a choisi cette dernière entreprise pour essayer de rapprocher le musée du public. Ainsi est tenté en Suisse la première expérience « le musée dans l'entreprise » et dans le cadre de cette expérience a eu lieu à l'aula et dans le bâtiment des écoles de Boncourt le vernissage de l'exposition ethnographique « art nègre », exposition qui vient de fermer ses portes au musée d'ethnographie de Neuchâtel dont elle groupe de nombreuses œuvres choisies parmi les 30.000 objets

africains dudit musée. Le vernissage fut précédé d'une conférence de presse ouverte par M. Léon Burrus, maire de Boncourt et directeur de la manufacture Burrus, et après avoir exprimé ses souhaits de bienvenue, M. Burrus releva que c'est pour concrétiser une idée aussi audacieuse que généreuse du professeur Jean Gabus, président de la Commission suisse des musées et membre de la Commission ad hoc de l'U.N.E.S.C.O. que la Maison Burrus a pris l'initiative de cette réunion. En effet, la conception actuelle du musée dans l'opinion publique ne correspond pas aux besoins de la population qui est pourtant avide de culture, ni à ses possibilités qui croissent avec ses loisirs. Nous possédons en Suisse, dira M. Burrus, d'admirables musées avec des collections que nous envient les grandes nations. La majeure partie de nos concitoyens en ignore l'existence ou ne les connaît que de réputation. Aussi convient-il de donner au musée, instrument d'information et de culture par excellence, un rayonnement et une efficacité nouvelle. La Confédération et les cantons dépensent des centaines de millions, ou plus exactement des milliards, pour l'instruction et l'éducation publiques, c'est-à-dire pour la culture, tandis que cet outil merveilleux et d'une valeur inestimable, le musée, demeure presque inexploitée.

Or, l'objet, tout autant et même plus que le livre, est un moven très vivant d'information. Comme aux Etats-Unis et en U.R.S.S., le contact entre moyens de cultures et personnes à cultiver doit être direct. Pour y parvenir, il faut provoquer le contact et présenter le moyen de culture qu'est le musée sous une forme adaptée au goût et au rythme de notre temps. C'est pourquoi M. Gabus a eu l'idée du musée qui se déplace pour aller à la rencontre de ses visiteurs. Pour la première fois en Suisse, il tente une expérience du musée itinérant en mettant à la disposition de la Maison Burrus une des précieuses collections du musée de Neuchâtel. L'exposition d'art nègre s'offre à la population d'Ajoue dans les spacieux et élégants locaux du collège de Boncourt. L'intérêt de la population, surtout ouvrière, pour les musées en général et pour cette étonnante exposition africaine en particulier, sera certainement riche et M. Burrus souhaite que le succès de cette nouvelle formule se poursuive en cascades dans tout le pays. En effet, si cette expérience réussit, elle sera suivie par d'autres musées pour le plus grand enrichissement des populations rurale et citadine.

Puis, le professeur Gabus introduisit une causerie d'intérêt prodigieux. Après avoir exposé les raisons de l'expérience faite à Boncourt par le musée d'ethnographie de Neuchâtel, M. Gabus promena son auditoire dans les différentes étapes d'une tentative d'approche de l'homme africain à travers sa vie quotidienne. Et après avoir analysé les us et coutumes, les modes de vie des populations africaines, il en vient à décrire l'art nègre qui est une tradition faite système, la pulsation d'une société bien plus que celle d'un individu, l'expression d'un drame collectif, un langage sacré. Cet art est à la fois une

prière et des solutions pratiques, les réponses aux épidémies, à la guerre, à la famine, aux feux de brousse et aux tornades, à tout ce qui dépasse la mesure d'un homme aux mains nues. C'est de l'art aussi, mais après, à l'abri, entre deux tornades et deux guerres. Des sources d'inspiration appartiennent également à certaines de ces raisons cosmiques, dont le tri ne peut être que très sommaire malheureusement, car ce domaine est le plus ferme qui soit dans les sociétés traditionnelles. C'est le monde secret de l'initiation. Chaque mot vient de très loin, « de plus loin que les hommes », disent les prêtres.

CANTON DE SOLEURE

MORT DU PROFESSEUR LEONARD WEBER, ANCIEN RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE FRIBOURG

Le professeur Léonard Weber, ancien recteur de l'Université de Fribourg, est décédé au Bleichenberg, près de Soleure, dans sa 86° année.

Né à Wohlen, dans le canton d'Argovie, le défunt avait acquis sa formation primaire et secondaire dans sa ville natale, puis au collège de Sarnen. Il étudia ensuite la philosophie et la psychologie aux Universités de Florence et de Rome où il obtint le grade de docteur en philosophie. Il passa ensuite à l'Université de Fribourg et y suivit les cours de mathématiques, de physique et de chimie, puis plus tard de minéralogie. Nommé assistant à l'Institut de minéralogie de Fribourg en 1919, il fut ensuite assistant à l'Université de Munich, puis privat-docent et conservateur des collections minéralogiques et pétrographiques de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

Le professeur Léonard Weber a assumé la charge de recteur de l'Université de Fribourg pour l'année académique 1941-1942. Il fut au service de l'Université non seulement comme professeur, doyen et recteur, mais encore comme membre du conseil de l'Université et du comité de l'Association des amis de l'Université.

YEHUDI MENHUIN, CITOYEN D'HONNEUR DE GRANGES

Au cours d'une cérémonie organisée par les autorités de la ville de Granges, le maire de cette localité, M. Rudolf Gschwind, a remis à l'artiste Yehudi Menhuin le parchemin attestant de la citoyenneté d'honneur de la commune qui lui fut conférée le 22 mai 1967. Au cours de son séjour à Granges, l'artiste a donné deux concerts dont le produit sera versé au fonds créé par lui en faveur de l'enseignement de la musique.

BOURGEOISIE D'HONNEUR POUR ERICH MARIA REMARQUE

Les municipalités d'Ascona et de Ronco-sur-Ascona ont conféré le titre de bourgeois d'honneur à l'écrivain bien connu Erich Maria Remarque, qui vient de fêter ses 70 ans. L'écrivain a également reçu un message de félicitations du Conseil d'état tessinois.

CANTON DE TESSIN

LES OBSEQUES DE L'EVEQUE DE LUGANO

C'est dans le cadre d'une cérémonie solennelle, mais simple, sans fleurs ni discours, selon la volonté du défunt, que se sont déroulées à Lugano les obsèques de Mgr Angelo Jelmini, administrateur apostolique du canton du Tessin, décédé à l'âge de 75 ans.

Le service funèbre pontifical a été célébré par le nonce apostolique de Berne, Mgr Marchiori, en la cathédrale de San Lorenzo, ou Mgr Jelmini fut ordonné prêtre en 1917 et évêque en 1936.

L'archiprêtre de Lugano, Mgr Corrado Cortella, a ensuite donné lecture du testament spirituel de l'évêque Jelmini, que le défunt avait rédigé le 26 octobre 1960 au collège des pères Oblati de R.H.O. C'est le seul discours que le défunt désirait pour ses funérailles, et il l'a adressé aux confrères et aux fidèles pour leur demander de lui pardonner ses fautes, pour les supplier de rester fidèles à l'Eglise et au pape en cette période difficile et terrible où les nuages qui s'amoncellent menaçant la chrétienté et annonçant pour l'Eglise de nouvelles épreuves. L'évêque — dans son testament spirituel — annonce avec joie qu'il ne laisse derrière lui aucun héritage matériel.

Etaient présents à la cérémonie les évêques suisses de Lausanne, Fribourg, Genève, Sion et Saint-Gall, les abbés de Saint-Maurice et d'Einsiedeln, l'évêque de Bâle et son prédécesseur Mgr von Streng, le vicaire de l'archevêché de Milan, les évêques de Come et de Tortona et deux évêques de l'Orient.

Le cardinal Colombo a rendu le dernier hommage à la dépouille mortelle de l'évêque Jelmini en l'église de San Nicolao. Les autorités fédérales étaient représentées par les anciens conseillers fédéraux Enrico Celio et Giuseppe Lepori, le Conseil d'Etat du canton du Tessin par son président M. Bixio Celio et par deux autres conseillers, le Grand Conseil par son président et une délégation, la municipalité de Lugano in corpore, et le Conseil communal par une nombreuse délégation. Etait aussi présent le Conseil d'Etat du canton de Fribourg in corpore, et on notait également une délégation de l'Université de Fribourg. Il y avait aussi des délégations des autorités militaires et judiciaires, et des représentants du corps consulaire.

CANTON DU VALAIS

LES « REINES » VALAISANNES LUTTENT POUR L'EGLISE

Plus de 5.000 personnes ont assisté à Riddes, près de Martigny, à la grande finale des « corridas valaisannes ». Les meilleures « reines » du canton, ces fameuses vaches à cornes de la race d'herens, se sont affrontées durant plusieurs heures pour dis-puter les titres cantonaux. Plus de 200 lutteuses descendues de toutes les vallées alpestres étaient au rendez-vous. Le jury était présidé par M. René Cappi, vétérinaire cantonal.

C'est une des belles pages du folklore valaisan qui a été écrite, par un temps superbe, dans la plaine de Riddes, par ces 200 « reines » à la corne agressive et à l'œil torve.

Ces fières combattantes se sont mesurées avec une ardeur que l'on ne rencontra jamais au cours des combats précédents comme si, elles-mêmes, sentaient que c'était la finale cantonale.

Une dizaine de titres ont été décernés par le jur qui proclama les résultats en début de soirée dans

la liesse générale.

Il est intéressant de noter — et c'est là l'un des aspects piquants du folklore valaisan — que toutes ces vaches ont lutté en faveur de l'église de Riddes, le bénéfice intégral (près de 30.000 francs) allant alimenter le fonds constitué pour la construction d'un nouveau sanctuaire.

CREATION D'UNE LIGNE « MEDICO-TOURISTIQUE » EN VALAIS

Une initiative originale dans le domaine médical vient d'être prise en Valais : la création d'une ligne automobile « médico-touristique » devant relier régulièrement dès juin Sierre à Loeche-les-Bains.

Un car fera quotidiennement la course entre la plaine et la grande station thermale. Partant de Sierre en début de matinée. Il emportera les personnes devant suivre une cure ou se faire soigner à Loeche-les-Bains sans devoir quitter leur domicile durant plus de quelques heures. Ce car de quarante places ramènera les passagers en plaine en début d'après-midi déjà.

Les touristes pourront également bénéficier de cette nouvelle liaison qui complétera celle existant déjà entre Loeche-Ville et Loeche-les-Bains depuis la suppression du chemin de fer de la Dala. Les patients ou personnes en traitement auront deux heures à leur disposition à Loecheles-Bains pour recevoir les soins nécessaires avant de rejoindre le car qui les reconduira à Sierre.

La correspondance est assurée entre cette ligne « médicotouristique » et les directs internationaux ou suisses qui s'arrêtent à Sierre mais point à Loeche-Ville.

LE LAIT DE SAVIESE DESCENDRA EN PIPE-LINE

Le lait des alpages de Saviese, plus précisément des alpages d'Infloria situés à quelque 1.800 mètres d'altitude, va être dès cette semaine acheminé sur plusieurs kilomètres au moyen d'un pipe-line spécial. Plus de 150 têtes de bétail alimenteront cette conduite qui aboutit à la laiterie centrale du village. Le lait va ainsi parcourir dans la montagne près de dix kilomètres dont quatre kilomètres dans le roc. Des installations de traite mécanique ont été montées pour faciliter le travail des bergers.

Cette installation moderne a coûté plus d'un million de francs et a pu être réalisée grâce aux subsides fédéraux

et cantonaux.

CANTON DE VAUD

LE PRIX EUGENE RAMBERT

Le prix Eugène Rambert, d'une valeur de mille francs, décerné tous les trois ans par la section vaudoise de Zofingue, a été solennellement remis, à la Blanche Maison, à M. Nicolas Bouvier, écrivain,

photographe, voyageur à Genève.

La salle était pleine de jeunes et vieux Zofingiens vaudois et de membres du comité central. Le jury de sept membres était composé de trois anciens Zofingiens, MM. A. Rivier, Georges Anex, professeurs à l'Université, A. Desponds, et de quatre Zofingiens actifs dont le président de Zofingue, M. J. Ballenegger, étudiant en droit et en hautes études commerciales, qui a rappelé l'histoire du prix Eugène Rambert et félicité le nouveau lauréat désigné à l'unanimité.

Deux rapporteurs, MM. G. Anex et F. de Rougemont, ont analysé l'œuvre de M. Bouvier et son livre « Japon », paru aux Editions Rencontre, qui a dicté son choix au jury.

Pour terminer, M. Bouvier remercia Zofingue avec simplicité et expliqua pourquoi il écrit des livres qui ne sont pas inspirés par son pays, pour-quoi il écrit sur des gens et des choses d'ailleurs.

CHANGEMENTS A L'HEBDOMADAIRE ROMAND « LA VIE PROTESTANTE »

A la suite de la fusion, il y a deux ans, de La Vie protestante, hebdomadaire romand, avec les journaux des anciennes églises vaudoises Le Semeur (église nationale) et Le Lien (église libre), il avait été décidé que La Vie protestante paraîtrait chaque semaine en deux éditions hebdomadaires (générale et vaudoise), à côté des sept éditions mensuelles régionales.

Cette solution transitoire a maintenant vécu : désormais, tous les lecteurs de Suisse romande recevront le même journal. Cette nouvelle édition, tirée à 25.000 exemplaires, permettra une répartition plus

heureuse des matières et des rubriques et il en résultera un meilleur échange des informations entre les différents cantons.

Changements également à la rédaction: M. Freddy Klopfenstein, rédacteur neuchâtelois, a été appelé à succéder au pasteur Simon de Dardel, secrétaire de rédaction à Genève, qui a démissionné. Le rédacteur alémanique, le pasteur Jean Zimmermann, de Schaffhouse, appelé à de nouvelles activités, cède sa plume au pasteur François Périllard, de Zurich. Le pasteur André Bindit, de Moutier, a quitté son poste de rédacteur jurassien pour raisons de santé. En conséquence, les postes de rédacteurs neuchâtelois et jurassien sont à repourvoir.

DECES DE M. JACQUES ALIESCH

A Vevey, où il s'était retiré en 1966, est décédé M. Jacques Aliesch, ancien directeur général de Leclanché S.A., à Yverdon.

C'était un Zuricois qui s'installa à Yverdon en 1912 et avait fait dès lors toute sa carrière aux usines Leclanché dont il a été le sous-directeur, le directeur commercial, puis le directeur général. Au moment de sa retraite, à fin 1965, il fut nommé membre du conseil d'administration.

M. Aliesch a été pendant quinze ans membre du conseil d'administration de l'Association des industries vaudoises.



avec cette pure laine filée à la main, antimite, vous aurez des tricots sportifs toujours chauds, des jupes, des costumes toujours élégants, dans des coloris magnifiques, qui vous seront personnels.

Sur demande:

Jean DEBETAZ, lainier créateur

15, rue Beau-Séjour à LAUSANNE - Suisse

vous adressera la carte des coloris pour vente directe et vous donnera la liste des dépositaires en France ou en Suisse.

L'ASSOCIATION DES ECRIVAINS VAUDOIS

L'Association des écrivains vaudois, qui fêtera ses vingtcinq ans l'an prochain, s'est réunie à Orbe, sous la présidence de M. Henri Perrochon (Payerne). Elle a acclamé membres d'honneur les écrivains Edmond Gilliard (Lausanne) et Gustave Roud (Carrouge), décidé d'adhérer à la société « Défense de Lausanne », qui vient de se créer pour sauver ce qui peut être encore sauvé des beautés du chef-lieu vaudois. Elle a décidé de prendre contact de temps à autre avec les sociétés d'écrivains des autres cantons romands.

L'assemblée a été suivie d'une séance de signatures et de vente de livres des membres dans la salle du théâtre des jeunes où, depuis trois ans, sous la direction de Gil Pidoux, la jeunesse du pied du Jura présente des manifestations littéraires et artistiques.

LE MUSEE DES SUISSES DE L'ETRANGER TOUJOURS PLUS RICHE

A l'occasion de leur 14° Assemblée générale annuelle, les amis suisses de Versailles ont procédé à l'inauguration de nouvelles salles du musée des Suisses au service de l'étranger, situé dans une aile du château de Coppet. Ce musée prend un essor réjouissant et il est en passe de devenir un haut lieu de rencontre pour tous ceux qui s'intéressent aux Suisses ayant joué un rôle à l'étranger, qu'ils soient militaires ou civils, et l'on sait qu'ils furent nombreux.

Les acquisitions constantes de nouvelles pièces, par achats ou par dons, a nécessité un important remaniement du musée et permis d'ouvrir de nouvelles salles d'exposition au public. C'est la troisième refonte du musée qui est ainsi opérée. Cela est d'autant plus spectaculaire que les collections de Coppet se sont ouvertes en 1960. Il faut encore ajouter que les responsables attendent de vastes développements pour les années prochaines, et qu'avec ses milliers de pièces, le musée est d'ores et déjà une véritable institution d'histoire nationale. Il est nécessaire de rappeler que ces résultats ont été rendus possibles grâce à la propriétaire du château de Coppet, M^{me} la comtesse d'Andlau. En effet, celle-ci, avec l'aide de la Confédération et de l'état de Vaud, a entrepris depuis plusieurs années de restaurer entièrement le magnifique château illustré par M^{me} de Staël et Necker, et l'a mis au service de la communauté. Cet ensemble culturel sera bientôt complété par une bibliothèque, un centre d'archives et des salles de travail, qui seront très précieux pour les chercheurs.

Les nouvelles acquisitions comprennent des portraits de rois de France, de chefs de régiments suisses de l'étranger, des images populaires militaires et divers emblèmes et souvenirs des régiments suisses au service de la France et de la Grande-Bretagne.

" LE MAS PERDU "

Agence Immobilière Direction Suisse 30 - ROCHEGUDE s/R.D.51 — près ST-JEAN-DE-MARUEJOLS

REGION: PROVENCE-CEVENNES

Maisons rustiques, Mas de caractère, à restaurer ou habitables de suite, Propriétés, Villas, Commerces

Le MONTE-CARLO

9, avenue de Wagram - Métro Etoile

vous réserve le meilleur accueil

SELF-SERVICE, rez-de-chaussée

RESTAURANT, ler étage

Déjeuners à F 8, — et 11, vin et service compris

SALLES pour BANQUETS ROTISSERIE

ETO. 02.20

A. Tobler, Dir.

Abonnés

FAITES DE LA PUBLICITE DANS VOTRE JOURNAL

Demandez nos tarifs

La Réd..

17bis, quai Voltaire - 7°



René DOUILLARD FLEURISTE

38, av. de la République Tél. VOL. **87-98** Paris - 11°

Livre dans le monde entier par INTERFLORA

METTI P CREME FLUIDE SPECIALE POUR LES MAINS

BONETTI Frères - BELLINZONA-Suisse - MALAKOFF-Seine

REVUE DE PRESSE.

CANTON DE ZURICH

DES BOURSES A DE JEUNES ARTISTES

M. Sigmund Widmer, maire de Zurich, a remis des bourses à de jeunes artistes peintres au cours d'une brève cérémonie qui s'est déroulée au foyer de la presse.

Ces peintres sont Margret Buesser, Remo Roth, Hans Rudolf Zweidler, Max Wiederkehr et Josef Matthaeus Baumgartner, qui tous étaient présents, à l'exception du dernier qui vit à Paris.

LA SUISSE A-T-ELLE BESOIN D'UNE LOI SUR LA PRESSE?

Le fait qu'un groupe de journalistes ait posé la question de savoir si la Suisse avait besoin aujourd'hui d'une loi sur la presse montre que le problème de la concentration des journaux et de ses avantages et dangers se pose sérieusement.

Cette question d'une loi fédérale sur la presse a été débattue à Zurich, à l'occasion du cours de perfectionnement pour les journalistes, par Urs Schwarz, Rolf Bigler, Guido Frei, Walter Kraeuchi, Walter Renschler et A. Thommen, des noms fort connus dans le monde de la presse suisse.

Dans son introduction, M. Schwarz a montré qu'une telle loi — qui existe déjà en Allemagne par exemple — devrait définir les droits de la presse (liberté, rôle public, secret des sources entre autres) et ses devoirs (véracité des nouvelles, obligation de rectifier les erreurs par exemple). Elle devrait définir aussi un ordre professionnel (formation, droit au travail, liberté d'opinion des rédacteurs, contrôle par un conseil de la presse).

Il s'agirait aussi de savoir si des lois différentes seraient nécessaires pour les journaux, la radio et la télévision, si la législation devrait être fédérale ou cantonale, ou si encore il conviendrait d'aboutir à une législation unifiée en Europe.

La discussion a montré que la nécessité d'une loi sur la presse en Suisse n'était plus discutée. Mais il subsiste de grandes divergences de vues sur les modalités. En outre, on ne sous-estime pas le danger d'une diminution de la liberté de la presse par le moyen d'une loi à cause de la méfiance des parlements à l'égard d'une certaine presse.

Le problème de la concentration non contrôlée des journaux, qui peut devenir un danger de monopole de l'opinion, comme actuellement en Allemagne occidentale, a fait l'objet d'une vive discussion. Cependant, il semble qu'une limitation légale du tirage soit inacceptable. Pour certains, la concentration est un phénomène de rationalisation qui a aussi ses avantages. Pour d'autres, en revanche, les dangers sont plus grands que les avantages.

En ce qui concerne la radio et la télévision, un projet d'article constitutionnel sera bientôt discuté par les Chambres fédérales. Mais même en admettant les différences qui existent entre la presse écrite et la presse parlée et télévisée, il conviendrait d'arriver à une solution unique



70 à 82, RUE DE LYON-PARIS 12º

TEL. : DID. 46-85

ENTREPRISE de PEINTURE CELIO

200, boulevard Voltaire PARIS - XI^e

Tél. : ROQuette 62-20

Devis gratuit

Travail soigné

en ce qui concerne, par exemple, la garantie de la liberté d'opinion du journaliste.

REVUE DE PRESSE

d'opinion du journaliste.

Enfin, les participants au débat ont reconnu que, dans notre système fédéraliste, une législation fortement centralisée sur la presse ne serait pas possible. Il serait préférable d'élaborer une « loi-cadre » fédérale laissant aux cantons suffisamment de liberté dans l'application.

MAX FRISCH ET 14 PERSONNALITES ZURICOISES:

« IL NE FAUT PAS JUGER SOMMAIREMENT

LES EVENEMENTS DE ZURICH »

Max Frisch et 14 autres personnalités zuricoises ont signé un manifeste relatif aux émeutes. Se refusant à un jugement sommaire de ces événements, les signataires tiennent pour superficielle la qualification de « vauriens et de bons à rien » appliquée aux manifestants. La crise est due, à leurs yeux, à l'immobilisme de nos institutions qui empêche l'adaptation des structures aux besoins de l'homme moderne et nuit au développement harmonieux des minorités.

Le manifeste comprend une série de revendications, traitant des divers aspects de la crise. Les signataires réclament l'abolition de l'interdiction de manifester, l'abandon de toute politique de sanction, la poursuite des discussions avec les groupes minoritaires, l'organisation de débats publics, télévisés et radiodiffusés, l'étude approfondie des causes des troubles, et enfin l'aménagement d'un centre de jeunesse autonome.

A part Max Frisch, les écrivains Walter M. Diggelmann, Franz W. Beidler et Max Schmid ont apposé leur signature au bas du manifeste.

APRES LES TROUBLES DE ZURICH:
« MANIFESTER EST UN DROIT DEMOCRATIQUE
ET LEGITIME »

Prenant à son tour position au sujet des troubles qui ont agité Zurich, le parti du travail a publié un communiqué.

Il s'y félicite de ce que la jeune génération s'occupe plus intensément de politique et déclare suivre avec sympathie les efforts des jeunes qui désirent obtenir un centre de jeunesse autonome, comme on le leur a promis.

L'attitude du conseil municipal, qui a refusé de mettre l'ancien Globus à disposition des jeunes, légitime leur réaction violente aux yeux du parti du travail.

Les manifestations ont dégénéré, poursuit le P.D.T., « à cause de l'attitude de la police et de certains éléments douteux dont nous nous distançons et qui nuisent aux intérêts des jeunes ». Le communiqué poursuit « le droit de manifester est un droit démocratique et légitime, le dialogue avec les jeunes doit être poursuivi. Il est du devoir de

la société et des autorités de répondre aux ques-

tions et aux désirs des jeunes autrement qu'à coup de matraque ».

"LE FRANÇAIS"

3, av. de l'Opéra Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé, vous y dégusterez la bonne fondue suisse et les délicieuses croûtes au fromage

LA PRÉCISION Dans le décolletage

Société Anonyme au Capital de 245.000 F

Directeur: E. BIERI 16, rue Orfila - PARIS, 20° MEN. 52-07

PIECES DETACHEES
SUR TOURS AUTOMATIQUES
Pour AVIATION - AUTO
MARINE - CHEMINS de FER
HORLOGERIE - OPTIQUE
RADIO - ELECTRONIQUE...



ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél.: ELYsées 79-16

MIROITERIE

DECORATION

F. MONA

ENCADREMENTS

VITRERIE

38, rue François-ler

Paris-8e

Huiles " MOTUL '

et Graisses

Automobiles et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure 93 - AUBERVILLIERS Tél. 352-29-29

HOTEL OXFORD & CAMBRIDGE

11-13, rue d'ALGER (TUILERIES - PI. VENDOME)

Le rendez-vous des touristes et des hommes d'affaires suisses

Tél.: Télégr: OPE. 28-45 OXFORTEL